

En 2017, le RSI a versé 55,4 M€ au titre des capitaux-décès. 13 641 capitaux-décès ont été versés : 11 365 suite au décès d'assurés retraités et 2 276 suite au décès d'assurés actifs. 2,5 M€ ont été versés à des orphelins d'assurés du régime.

Les montants des capitaux versés sont forfaitaires (7 846 € suite au décès d'un assuré cotisant ou invalide, 3 138 € en cas de décès d'un assuré retraité et 1 961 € pour les orphelins).

CHIFFRES ESSENTIELS

13 600 capitaux-décès versés en 2017

55,4 M€ versés :
26,6 M€ de prestations décès versées aux artisans

28,8 M€ de prestations décès versées aux commerçants

L'assurance décès garantit le versement d'un capital-décès aux ayants droit des artisans, industriels et commerçants, que les assurés du régime aient la qualité de cotisant ou de retraité au moment de leur décès. Le montant du capital-décès (20 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) lorsque l'assuré était cotisant ou invalide, 8 % s'il était retraité) peut être complété d'un capital en faveur des orphelins (5 % du PASS).

■ LES CAPITAUX-DÉCÈS

En 2017, le régime a versé 55,4 M€ au titre des prestations décès : 26,6 M€ pour celles des artisans et 28,8 M€ pour celles des commerçants.

Entre 2016 et 2017, le montant des capitaux-décès versés a augmenté de +1,8 %, évolution proche de celle constatée entre 2015 et 2016 (+1,3 %). Auparavant, les prestations décès avaient fortement augmenté suite à la création du capital-décès pour les retraités commerçants (+25 % entre 2012 et 2013, +28 % entre 2013 et 2014 et +6,7 % entre 2014 et 2015).

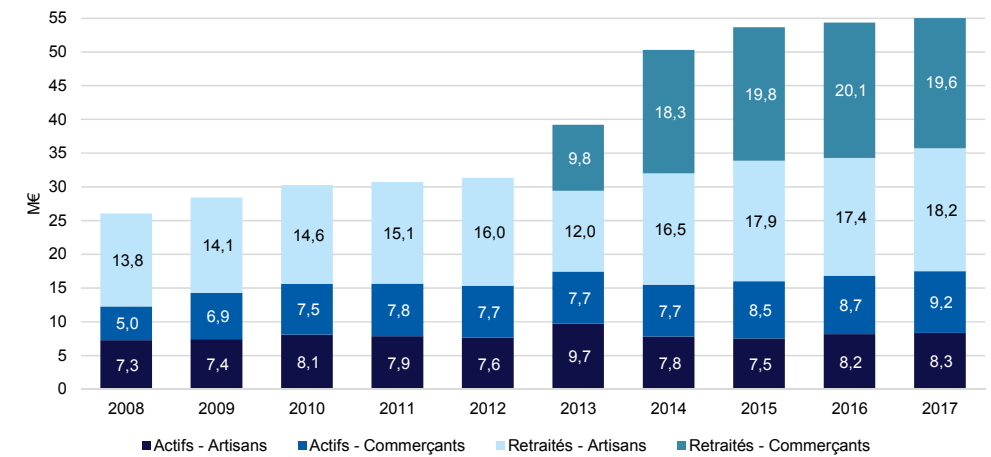
Au cours de l'année 2017, plus de 13 600 capitaux-décès ont été attribués : 6 500 suite au décès d'un artisan et 7 100 suite au décès d'un commerçant. 83 % des capitaux-décès ont été versés à la suite du décès d'un retraité.

Tableau 1 : nombre et montant des capitaux décès versés en 2017

	Artisans		Commerçants		Total	
	Effectif	Montant (en M€)	Effectif	Montant (en M€)	Effectif	Montant (en M€)
Situation de l'assuré au moment du décès						
Cotisant ou invalide	1 085	8,3	1 191	9,2	2 276	17,5
Retraité	5 451	17,0	5 914	18,4	11 365	35,4
Situation particulière de l'ayant droit						
Orphelin		1,3		1,2		2,5
Total	6 536	26,6	7 105	28,8	13 641	55,4

Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 1 : évolution des montants annuels des capitaux-décès versés depuis 2008 (en M€)



Source : CNDSSSTI, 2018.